

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le Vingt-Huit Mai à 20 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr CHARPENTIER, Mr HADRYIS, Mme SROKA, Mme VANNIER, Mme BUQUET, Mme DA COSTA DOMINGUES

Absents excusés : Mr DAVOINE, Mme LESVEN (pouvoir à Mme Buquet)

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

1 – TRAVAUX SIEGE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TOURVILLE LA CAMPAGNE

Monsieur Haudrechy explique au Conseil Municipal que la Commune de Tourville la Campagne procède à l'effacement des réseaux, Chemin des Canadiens, sous maîtrise d'ouvrage du SIEGE. Cette voie étant en limite de commune, 2 habitations de Saint Pierre du Bosguérard sont concernées. Les propriétés de Mr et Mme MATHOUX et de Mr et Mme ANQUETIL.

Etant donné qu'une partie des travaux concerne deux propriétés rattachées à notre commune, il nous paraît opportun de participer au financement pour un montant de 1000 € pour la partie électrique et 700 € pour la partie France Télécom. (1700 € en totalité).

Une convention doit être établie entre nos deux communes afin de convenir des modalités de remboursement.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Haudrechy à signer la Convention de financement ainsi qu'à verser à la Commune de Tourville la Campagne la somme de 1 700 € pour la participation aux travaux d'effacement du réseau électrique et du réseau France Télécom des deux propriétés rattachées à la Commune.

2 – REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR DES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

COMMUNE

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que le décret du 25 mars 2015 fixe le régime de redevances dû aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance calculée conformément au décret ci-dessus, sera perçue directement par le SIEGE et nous sera versée annuellement à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Afin de percevoir cette redevance le Conseil Municipal doit délibérer pour l'instaurer.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de notre domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,
- D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 35 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée,
- Autorise le SIEGE à percevoir directement cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Une délibération sera prise en ce sens.

3 - PERSONNEL

Afin de régulariser la situation administrative de Mme Gaillon Charlotte, Adjoint Administratif, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de Mme Gaillon de 30 heures à 34 heures.

Il est entendu que le poste actuel de Mme Gaillon à 30 heures sera supprimé.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'augmenter la durée de travail hebdomadaire de Mme Gaillon de 30 h à 34 heures
- De fermer le poste d'adjoint administratif de 30 heures
- De créer un poste d'adjoint administratif à 34 heures.

Une délibération sera prise en ce sens.

4 – EMPRUNT – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - CHOIX DU PARTENAIRE FINANCIER

Monsieur Haudrechy rappelle que lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait décidé de contracter un emprunt afin de financer des travaux d'investissement.

La demande d'un montant de 200 000 € avec un remboursement sur 15 ans avec des remboursements à échéance constante annuelle a été envoyée à cinq partenaires financiers, seuls trois nous ont fait des propositions : L'agence France Locale, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale.

L'Agence France Locale n'a proposé que des remboursements trimestriels au capital constant au taux fixe de 1.35 €. Ne convient pas à notre demande.

Comparatifs entre la Caisse d'Epargne et la Banque postale

PROPOSITION REMBOURSEMENTS ANNUELS						
AGENCE France LOCALE		CAISSE D'EPARGNE		LA BANQUE POSTALE		
	TAUX	MONTANT ECHEANCE	TAUX	MONTANT ECHEANCE	TAUX	MONTANT ECHEANCE
TAUX fixe annuel- ECHEANCE CONSTANTE			1,49%	14 977,47 €	1,38%	14 852,37 €
1er remboursement	pas de proposition				01-août-19	
Frais de dossier			200 €		200 €	
Remboursement anticipé			oui avec frais		oui avec frais	

Au vu des propositions ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de contracter l'emprunt auprès de la Banque Postale, et autorise Monsieur Haudrechy à signer tous les documents relatifs à l'emprunt.

5 – DECISION MODIFICATIVE - TRAVAUX DE REFECTION DE L'ENROBE DEVANT L'ECOLE

Suite à la détérioration de la voirie située devant la cour de l'école, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal de procéder à la réfection de celle-ci.

Le montant du Devis établi par VIAFRANCE, est de 7 911.36 € TTC.

La Société VIAFRANCE interviendra en Juillet 2018 pour la réfection de la cour de l'Ecole (travaux subventionné).

Si ces travaux sont acceptés, ils pourraient être faits en même temps que la réfection de la cour afin de minimiser le déplacement des différents véhicules et ainsi le coût.

Une décision modificative sera nécessaire afin de régler cette facture :

Transférer la somme de 7 950 € du Compte 2135 Programme 104 vers le compte 2181 programme 90.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la réfection de l'enrobé devant la cour de l'école et autorise le transfert de la somme de 7 950 € du Compte 2135 Programme 104 vers le compte 2181 programme 90.

6 – DEMATERIALISATION DES ACTES

Afin de continuer à obtenir des aides de l'Etat, la Commune doit adhérer à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalités et au contrôle budgétaire, ainsi que tous les documents qui doivent circuler entre la préfecture et la commune.

Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur Haudrechy à signer :

- Une convention avec la Préfecture définissant ainsi toutes les modalités de transmission des différents documents administratifs et comptables.
- Une convention avec le Département de l'Eure en qualité de tiers de télétransmission pour la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation vers le contrôle de légalité.
- Autoriser Monsieur Haudrechy à se procurer un certificat RGS auprès d'une autorité de certification.

Le coût annuel pour la commune est de 100 € TTC/an correspondant à l'achat du certificat.

Le département de l'Eure travaille avec la Société ATLINE SERVICES. Le certificat (certinomis pro) proposé sur carte à puce est de 312 € TTC pour 3 ans. Une remise de 5 % pourra nous être accordée par le biais du département soit une remise de 15 € environ.

Chaque convention est conclue pour 1 an avec tacite reconduction.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la télétransmission des actes, et autorise Monsieur Haudrechy à :

- Signer une convention avec la préfecture définissant les modalités des documents transmis.
- Signer une convention avec le Département de l'Eure en qualité de tiers de télétransmission
- Se procurer via la Société ATLINE SERVICES, le certificat électronique nécessaire à la télétransmission.

6 – AVENIR DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ROUMOIS SEINE

Monsieur Haudrechy prend la parole et explique aux membres du Conseil Municipal, la situation de la communauté de Communes Roumois Seine.

Le 12 avril dernier, l'assemblée a voté contre le Compte administratif 2017, avec pour conséquences la mise sous tutelle de la collectivité.

Cette situation ne bloque pas les besoins de fonctionnement, mais stop les projets d'investissements.

Ce vote de défiance fait suite à une perte de la majorité par le président.
Un échange à lieu entre les élus à ce propos.

Suite à ce débat, Monsieur Haudrechy propose à l'assemblée un Conseil Municipal le 18 Juin 2018 dans lequel une délibération sera prise quant au vœu d'un départ de notre commune vers une autre collectivité.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Fibre Optique

La signature du procès-verbal de réception du Génie civil a été faite ce matin même. D'après le technicien, la Commune fait partie du secteur 5 – Le déploiement de la fibre devrait avoir lieu au cours de l'été 2018. A l'issue, une réunion pour les élus sera organisée par Eure Numérique afin de les avisés sur les modalités de raccordement chez les particuliers.

Les habitants de la commune seront tenus informés par une « Info Habitants » en temps utiles.

- PLU

Suite à la mise sous tutelles de la Communauté de Communes de Roumois Seine, la commune a été avisée que la procédure modification de notre PLU était reportée.

- Manifestation à venir

Fête communale des 9 et 10 Juin 2018

Le programme a été distribué dans les boîtes aux lettres – Fête foraine sur les 2 jours, divers animations le samedi et dimanche – un menu moules/frites est proposé le samedi soir, il sera suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice

- La ballade du yoga aura lieu le 1^{er} juin prochain
- L'association de la Carpe organise son repas champêtre le 23 Juin 2018.

Madame Amour demande qu'un entretien soit effectué sur le terrain de pétanque situé rue Marie de Vaudémont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,